



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 30 mai 2017

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet : Approbation du compte administratif 2016 de l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia et du Budget Primitif 2017

ETAIENT PRESENTS :

Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Valérie BIANCHI, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Philippe PERETTI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Jean-Michel SAVELLI, François TATTI.

ONT DONNE POUVOIR :

Mme Françoise VESPERINI	à	M. François TATTI
M. Jean ZUCCARELLI	à	M. François-Xavier RIOLACCI
Mme Catherine MEZZANA	à	Mme Emma MUSSIER
M. Jean-Noël VALERY	à	M. Michel ROSSI
M. Michel CASTELLANI	à	Mme Ivana POLISINI
Marie-Dominique CARRIER	à	M. Jean-Joseph MASSONI
Michel SIMONPIETRI	à	M. Louis POZZO DI BORGO
Céline SIMONI-PIACENTINI	à	Mme Marie-Dominique GIAMARCHI
Marie-Hélène VALENTINI	à	M. Jean-Jacques PADOVANI

QUORUM : 22

ABSENTS : Guy ARMANET, Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Angèle BRUNINI, Marie-Paule HOUEMER, Pierre-Noël LUIGGI, Lucien NATALI, Jean-Jacques PADOVANI, Etienne PERFETTI, Gilles SIMEONI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire.
Mme Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

Conseil du 30 mai 2017

Objet : Approbation du compte administratif 2016 de l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia et du Budget Primitif 2017

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°40 du 28 décembre 2016 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 janvier 2004 portant création de l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code du tourisme et notamment les articles L133-3 et L.133-8 ;

Vu les délibérations des comités directeur de l'Office du Tourisme du 16 mars et du 29 mars 2017 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 3 avril 2017 ;

Vu le rapport n° 8 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE

(Abstention : MM. Riolacci et Zuccarelli. Non-participation : Mme De Gentili)

Le compte administratif 2016 de l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

APPROUVE

(Abstention : MM. Riolacci et Zuccarelli. Non-participation : Mme De Gentili)

La proposition de budget primitif 2017 présentée par l'Office du Tourisme de la Communauté d'Agglomération de Bastia.

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

François TATTI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification